

# JOURNAL DE ROUBAIX

## TARIF D'ABONNEMENT :

ROUAI-TOURCOING . . . . . TROIS MOIS . . . . . 48 fr. 50 . . . . . SIX MOIS . . . . . 26 fr.

NORD — PAS-DE-CALAIS . . . . . SOMME . . . . . AISNE . . . . . 48 fr.

Les autres Départements et l'Étranger, les frais de poste en sus . . . . .

Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

ROUBAIX, LE 7 MARS 1896

## LES " FAILLETISTES "

Nous n'avions pas, il paraît, assez de partis, assez de groupes et de sous-groupes socialistes : on annonce la naissance prochaine d'une nouvelle secte révolutionnaire. C'est, cette fois, dans le parti « allemaniste » que se serait produit le schisme. Et voici ce qu'en raconte à ce sujet :

Dans le dernier congrès régional des socialistes allemanistes, une proposition fut votée, d'après laquelle ce serait désormais l'« Union fédérative du parti » qui recevrait et centraliserait les indemnités payées aux départs de la facture, soit à la Chambre, soit au Conseil municipal.

L'« Union fédérative » encaisserait le total des indemnités, puis elle se chargerait de distribuer aux départs 4,000 francs par an, et un peu moins aux conseiller municipaux.

Or, il paraît que les groupes locaux ou professionnels qui entourent MM. Faillet, conseiller municipal, Groussier et Dejeante, députés allemanistes, se sont insurgés contre la décision du congrès et refusent de s'y soumettre.

Naturellement les « élus » dont on voulait rognner l'indemnité, ayant à choisir entre le Congrès allemand et leurs groupes, n'ont pas hésité un seul moment. Ils sont restés avec ceux qui défendaient l'indépendance et l'intégrité de leurs appointements.

La question est grave, et la division est profonde. Naguère, M. Allemande fut cause d'une scission qui se produisit dans le parti possibiliste, et nous étions alors les « allemanistes » et les « broussistes ». Aujourd'hui, M. Allemande se voit, à son tour, abandonné par une partie de ses soldats. C'est à son foyer politique, subtilement, que surgit la discorde.

Mais il paraît que M. Allemande n'est pas abattu. Il se présenterait, dit-on, aux élections municipales prochaines contre l'infidélité M. Faillet, qui est le chef des « allemanistes » dissidents. Nous aurions alors les « allemanistes » et les « failletistes ». Tous les jours, grâce aux discours socialistes, la langue française s'enrichit.

La multiplication des sectes socialistes ne s'arrêtera pas là. On se disputait dans le parti révolutionnaire pendant la période militante, on se divisait et l'on se déclarait déjà la guerre entre amis de la veille. Il suffisait d'une divergence sur une question de tactique ou sur un détail du programme pour amener la brouille irréparable. Maintenant ces causes de querelles sont restées ; et, avec le succès, les intérêts apparaissent.

Ce n'est pas cela qui pourra garantir plus d'un et plus de paix.

Après la lutte pour le partage des indemnités parlementaires ou municipales, nous verrons d'autres combats du même genre. Et si ce spectacle donne au suffrage universel le goût de faire l'expérience d'un régime où régneraient « allemanistes » et « failletistes », c'est que les électeurs ont vraiment du courage !

## Le gouvernement et les fêtes de Reims

Un rédacteur du Grand Journal est allé interviewer M. Combes au sujet des intentions que l'on prête au gouvernement contre les cérémonies de Reims.

Le reporter affirme avoir reçu les déclarations suivantes :

« Le ministère n'a encore pris aucune décision ; mais il vaut de nous assurer que nous nous préoccupons de cette question. »

Il s'agit d'une simple réunion, ayant des prières pour objets, cela ne nous regarderait pas, et nous n'aurions aucun intérêt à intervenir ; mais malheureusement, sous toutes ces manifestations, il y a toujours des personnes qui, et cela, nous ne saurions les identifier. Au reste, toute association, tout rassemblement, est une atteinte au droit à l'autonomie communale, et si le gouvernement décide à interdire, nous, il se placera sur le terrain exclusivement légal.

« Comme je vous le dis, bien entendu, comme le bruit en court, que tout le couvert de ces fêtes s'organise une véritable opération commerciale. »

« Nous avons apporté quelques choses comme cela. Il paraît que certains groupes industriels et financiers ont été mis au courant de l'occasion — il y auraient même très — pour s'attirer la faveur de l'opposition. »

« Je vous dirai, continue le ministre, que votre démarche me plaît. Nous aimons vers la presse libérale à occuper de cette manière, mais nous devons faire attention à ce que cela ne calomnie que l'opposition, le Monde, la Vérité, etc., ne manquent pas de chuchoter du changement. »

« Si vous désirez d'autres renseignements, lorsque le ministre sera à Paris, il vous le fera savoir. Mon chef de cabinet fera un vrai plaisir de vous répondre. »

Nous ignorons si M. Combes a tenu ce langage : il n'est malheureusement pas invraisemblable dans sa bonté, l'argumentation l'arrange — peut-être est-il, en effet, une simple idée, la intention d'agir sur la législation est une hypocrisie, l'insinuation du projet commercial est une injure grossière et ridicule.

LE CONTRÔLE COMMERCIAL  
DANS LES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER

Paris, 6 mars. — M. Guyot-Dessaigne, ministre des travaux publics, vient d'adresser aux inspecteurs des chemins de fer une circulaire, où il appelle leur attention sur l'importance de la tâche confiée aux fonctionnaires du contrôle commercial.

La tarification adoptée par les compagnies, a été, pour eux, une influence décisive sur le développement des affaires, et sur les perspectives du futur. Il est peu de questions qui, dans l'explication de chemins de fer, préoccupent aussi vivement et à plus juste titre les membres du Parlement et les représentants de la presse. Les dernières paroles des tarifs bien conçus, bien appropriées aux besoins de la compagnie, doivent être acceptées par tous, et doivent essentiellement être appliquées.

Le vote du projet de résolution

Par 29 voix, contre 4, celles de M. Pelletan, Mougeot, Pazié et Merliou, le système progressif est repoussé par 28 voix contre 5.

L'exemption des revenus les plus réduits est également rejetée.

Le vote du projet de résolution

Par 29 voix, contre 4, celles de M. Pelletan, Mougeot, Pazié et Merliou, le système progressif est repoussé par 28 voix contre 5.

Situation industrielle et commerciale  
DE ROUBAIX-TOURCOING

Roubaix-Tourcoing, 7 mars.

La situation reste bonne pour la vente des tissus ; la fabrique a peu de stock et la marchandise disponible est toujours recherchée.

Les fabricants travaillent activement leurs chantillonnages.

La tarification adoptée par les compagnies, a été, pour eux, une influence décisive sur le développement des affaires, et sur les perspectives du futur. Il est peu de questions qui, dans l'explication de chemins de fer, préoccupent aussi vivement et à plus juste titre les membres du Parlement et les représentants de la presse. Les dernières paroles des tarifs bien conçus, bien appropriées aux besoins de la compagnie, doivent être acceptées par tous, et doivent essentiellement être appliquées.

Le vote du projet de résolution

Par 29 voix, contre 4, celles de M. Pelletan, Mougeot, Pazié et Merliou, le système progressif est repoussé par 28 voix contre 5.

L'exemption des revenus les plus réduits est également rejetée.

Le vote du projet de résolution

Par 29 voix, contre 4, celles de M. Pelletan, Mougeot, Pazié et Merliou, le système progressif est repoussé par 28 voix contre 5.

L'exemption des revenus les plus réduits est également rejetée.

Le vote du projet de résolution

Par 29 voix, contre 4, celles de M. Pelletan, Mougeot, Pazié et Merliou, le système progressif est repoussé par 28 voix contre 5.

L'exemption des revenus les plus réduits est également rejetée.

Le vote du projet de résolution

Par 29 voix, contre 4, celles de M. Pelletan, Mougeot, Pazié et Merliou, le système progressif est repoussé par 28 voix contre 5.

L'exemption des revenus les plus réduits est également rejetée.

Le vote du projet de résolution

Par 29 voix, contre 4, celles de M. Pelletan, Mougeot, Pazié et Merliou, le système progressif est repoussé par 28 voix contre 5.

L'exemption des revenus les plus réduits est également rejetée.

Le vote du projet de résolution

Par 29 voix, contre 4, celles de M. Pelletan, Mougeot, Pazié et Merliou, le système progressif est repoussé par 28 voix contre 5.

L'exemption des revenus les plus réduits est également rejetée.

Le vote du projet de résolution

Par 29 voix, contre 4, celles de M. Pelletan, Mougeot, Pazié et Merliou, le système progressif est repoussé par 28 voix contre 5.

L'exemption des revenus les plus réduits est également rejetée.

Le vote du projet de résolution

Par 29 voix, contre 4, celles de M. Pelletan, Mougeot, Pazié et Merliou, le système progressif est repoussé par 28 voix contre 5.

L'exemption des revenus les plus réduits est également rejetée.

Le vote du projet de résolution

Par 29 voix, contre 4, celles de M. Pelletan, Mougeot, Pazié et Merliou, le système progressif est repoussé par 28 voix contre 5.

L'exemption des revenus les plus réduits est également rejetée.

Le vote du projet de résolution

Par 29 voix, contre 4, celles de M. Pelletan, Mougeot, Pazié et Merliou, le système progressif est repoussé par 28 voix contre 5.

L'exemption des revenus les plus réduits est également rejetée.

Le vote du projet de résolution

Par 29 voix, contre 4, celles de M. Pelletan, Mougeot, Pazié et Merliou, le système progressif est repoussé par 28 voix contre 5.

L'exemption des revenus les plus réduits est également rejetée.

Le vote du projet de résolution

Par 29 voix, contre 4, celles de M. Pelletan, Mougeot, Pazié et Merliou, le système progressif est repoussé par 28 voix contre 5.

L'exemption des revenus les plus réduits est également rejetée.

Le vote du projet de résolution

Par 29 voix, contre 4, celles de M. Pelletan, Mougeot, Pazié et Merliou, le système progressif est repoussé par 28 voix contre 5.

L'exemption des revenus les plus réduits est également rejetée.

Le vote du projet de résolution

Par 29 voix, contre 4, celles de M. Pelletan, Mougeot, Pazié et Merliou, le système progressif est repoussé par 28 voix contre 5.

L'exemption des revenus les plus réduits est également rejetée.

Le vote du projet de résolution

Par 29 voix, contre 4, celles de M. Pelletan, Mougeot, Pazié et Merliou, le système progressif est repoussé par 28 voix contre 5.

L'exemption des revenus les plus réduits est également rejetée.

Le vote du projet de résolution

Par 29 voix, contre 4, celles de M. Pelletan, Mougeot, Pazié et Merliou, le système progressif est repoussé par 28 voix contre 5.

L'exemption des revenus les plus réduits est également rejetée.

Le vote du projet de résolution

Par 29 voix, contre 4, celles de M. Pelletan, Mougeot, Pazié et Merliou, le système progressif est repoussé par 28 voix contre 5.

L'exemption des revenus les plus réduits est également rejetée.

Le vote du projet de résolution

Par 29 voix, contre 4, celles de M. Pelletan, Mougeot, Pazié et Merliou, le système progressif est repoussé par 28 voix contre 5.

L'exemption des revenus les plus réduits est également rejetée.

Le vote du projet de résolution

Par 29 voix, contre 4, celles de M. Pelletan, Mougeot, Pazié et Merliou, le système progressif est repoussé par 28 voix contre 5.

L'exemption des revenus les plus réduits est également rejetée.

Le vote du projet de résolution

Par 29 voix, contre 4, celles de M. Pelletan, Mougeot, Pazié et Merliou, le système progressif est repoussé par 28 voix contre 5.

L'exemption des revenus les plus réduits est également rejetée.

Le vote du projet de résolution

Par 29 voix, contre 4, celles de M. Pelletan, Mougeot, Pazié et Merliou, le système progressif est repoussé par 28 voix contre 5.

L'exemption des revenus les plus réduits est également rejetée.

Le vote du projet de résolution

Par 29 voix, contre 4, celles de M. Pelletan, Mougeot, Pazié et Merliou, le système progressif est repoussé par 28 voix contre 5.

L'exemption des revenus les plus réduits est également rejetée.

Le vote du projet de résolution

Par 29 voix, contre 4, celles de M. Pelletan, Mougeot, Pazié et Merliou, le système progressif est repoussé par 28 voix contre 5.

L'exemption des revenus les plus réduits est également rejetée.

Le vote du projet de résolution

Par 29 voix, contre 4, celles de M. Pelletan, Mougeot, Pazié et Merliou, le système progressif est repoussé par 28 voix contre 5.

L'exemption des revenus les plus réduits est également rejetée.

Le vote du projet de résolution

Par 29 voix, contre 4, celles de M. Pelletan, Mougeot, Pazié et Merliou, le système progressif est repoussé par 28 voix contre 5.

L'exemption des revenus les plus réduits est également rejetée.

Le vote du projet de résolution

Par 29 voix, contre 4, celles de M. Pelletan, Mougeot, Pazié et Merliou, le système progressif est repoussé par 28 voix contre 5.

</